

Le **PLAN DIRECTEUR COMMUNAL**, c'est l'image globale du projet que les autorités ont affiné pour les aménagements, constructions, fonctionnements et utilisations futurs de l'ensemble du territoire communal de la ville.

En conséquence, il rassemble **UNE MULTITUDE DE PROJETS PARTIELS** qui touchent aussi bien la préservation de la nature et la sauvegarde du patrimoine que le dynamisme économique de la ville, sa qualité de vie, son accessibilité avec la maîtrise de la circulation et la promotion de la mobilité douce, etc ...

On dresse un plan directeur précisément pour contrôler qu'appliqués sur chaque parcelle de la commune, ces divers projets sont **COMPATIBLES, COHÉRENTS, RÉALISABLES** et que leur ensemble « produit » une urbanisation de meilleure qualité pour l'avenir. C'est donc un outil de développement durable appliqué jusqu'au niveau de la parcelle.

Une fois adopté par la Conseil Communal et ratifié par le Conseil d'Etat, le plan directeur devient **OBLIGATOIRE** pour les autorités. Elles doivent s'y tenir jusqu'à la réalisation dans 15-20 ans d'un nouveau PDCom.

Pas plus que d'autres mesures prises par les autorités par le passé, le Plan Directeur Communal ne peut être une baguette magique:

- On connaît des plans directeurs qui après avoir réclamé beaucoup d'efforts pour leur élaboration, suscité de grandes discussions lors de leur présentation sont restés quasiment dans les tiroirs dès le moment où ils ont été adoptés.
- Pour des raisons diverses, le moindre projet d'aménagement progresse habituellement chez nous avec une lenteur extrême. Nous l'avons tous expérimenté.
- Certains projets du plan demandent des investissements conséquents peut-être difficiles à obtenir.

Les projets d'aménagement demandent du temps pour déployer leurs résultats. Par contre, qu'ils soient positifs ou catastrophiques leurs effets bénéficient à la population ou sévissent à son détriment pour (très) longtemps. L'attentisme est pour le moins dangereux.

Nous savons tous que notre petite ville de Morges est à la fois très riche de potentialités, mais très fragile. Le Plan Directeur Communal est un outil efficace pour faire converger les forces positives, ne le laissons pas rouiller sur l'établi.

Par la consultation publique, chacun est appelé à suggérer encore des améliorations pour notre projet commun pour Morges. Mais prenons bien garde à ce que nos discussions sur des détails comme, par exemple, notre point de vue personnel sur le stationnement ou la circulation, ne rendent invisibles toutes les autres faces du projet.

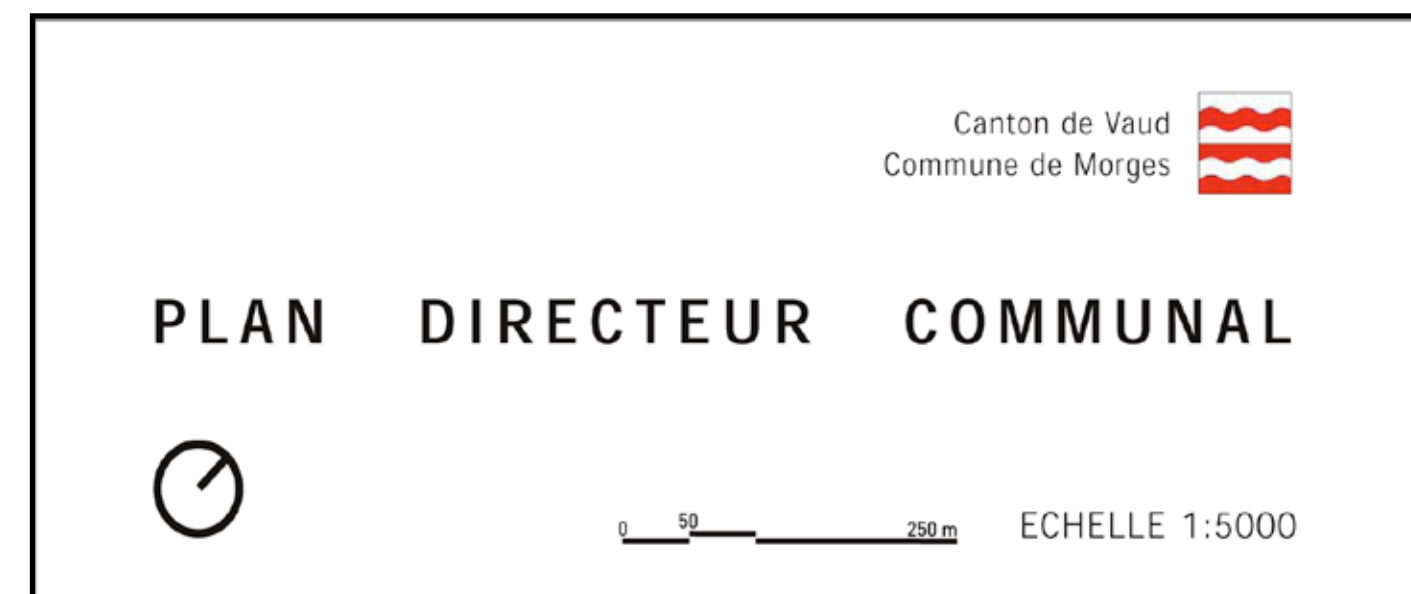
IL EST DONC INDISPENSABLE QUE LE PLAN DIRECTEUR COMMUNAL SUSCITE UNE MOBILISATION POSITIVE ET DURABLE DES AUTORITÉS, DU CONSEIL COMMUNAL, DES PARTIS, D'ASSOCIATIONS ET DE LA POPULATION. AINSI, IL AURA DES CHANCES DE SE RÉALISER INTELLIGEMMENT ET À TEMPS.



Bulletin d'information n°58 - Mai 2010 - Case postale 2218 - 1110 Morges 2 - CCP 10-17957 -7 <http://asm-morges.ch/>

Bulletin spécial consacré au Plan Directeur Communal

SAISISSEZ CET OUTIL PRÉCIEUX POUR NOTRE VILLE, LE



Mise à l'enquête publique du 29 mai au 28 juin 2010.

Séance d'information publique organisée par la Municipalité le jeudi 3 juin à Beausobre.

Nous invitons instamment les membres de l'ASM à participer activement et très nombreux à cette séance.

PLAN DIRECTEUR COMMUNAL



0 50 250 m ECHELLE 1:5000

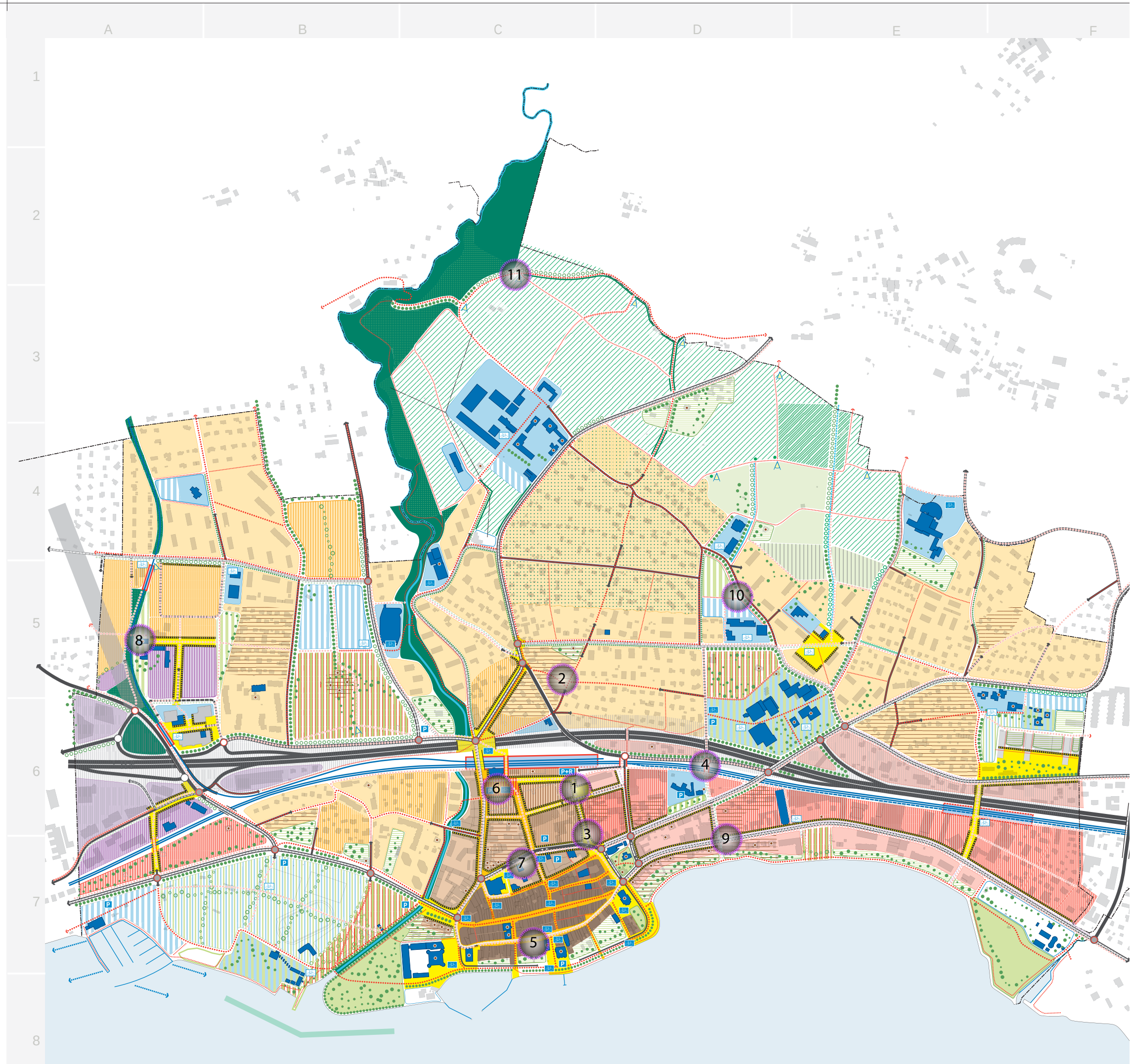
1	2
Approuvé par la Municipalité de Morges	Soumis à consultation publique,
dans la séance du : _____	du : _____
	au : _____
La Syndique : _____	La Secrétaire : _____
La Syndique : _____	La Secrétaire : _____
3	4
Adopté par le Conseil communal	Approuvé par le Conseil d'Etat
dans la séance du : _____	le : _____
Le Président : _____	La Secrétaire : _____
	Uatteste le Chancelier : _____

Décembre 2009
0659-Plan Directeur-011209-MZ-MB-pub

urbaplan

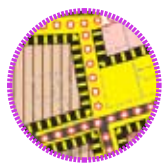
LEGENDE

existant	projet		existant	projet
		Centre ville historique protégé»		Tronc commun bus / voies
		Centre ville, à restructurer / densifier		Itinéraire bus
		Extension du centre, à restructurer / densifier		Itinéraire principal voies/piétons / à aménager
		Habitat moyenne densité, à restructurer / urbaniser		Autre cheminement piétonnier
		Pôle d'activités, à requalifier		Parking voies / à créer
		Parc public, à aménager		Voies CFF ou BAM / à aménager
		Parc public lié à un équipement / à aménager		Gare / halte CFF ou BAM / à aménager
		Espace public d'équipement		
		Bâtiment d'intérêt public / équipement		
		Parc public pouvant accueillir des bâtiments		Autoroute
		Autre équipement		Priorité de restructuration de la route de distribution urbaine
		Parc privé		Route principale / à aménager
		Bâtiment, à démolir		Route collective / à aménager
		Priorité stratégique à développer		Accès de desserte, variante à étudier
		Axe commercial à valoriser		Carrefour important, avec priorité bus
		Espace public majeur à valoriser		Reorganisation du sens de la circulation
		Limite du domaine privé à valoriser		Passage inférieur ou pont, à aménager
		Point de vue à préserver		Parking public / "parc + marche"
		Ensemble bâti avec intérêt patrimonial		Parc relais / pôle d'échange TIM-TP
		Bâtiment inscrit à l'inventaire (notes 1-3)		Port de plaisance, extension (variantes)
		Mur à préserver		Débarcadère CGN
		Allée d'arbres à préserver / aménager		Ligne HT
		Ensemble d'arbres à préserver / aménager		Limite communale
		Cours d'eau naturel / à renaturer		Mesure de précaution - Bretelle des Emataux
		Coteau viticole, vergers / à aménager		
		Espace agricole, réserve d'urbanisation future		
		Espace à vocation écologique / à renforcer		
		Zone avec forte composante de verdure à préserver		
		Reserve naturelle		
		Secteur de rive biologiquement sensible		



QUELQUES EXEMPLES DES PROJETS DU PDCom

(Les numéros renvoient aux cercles violets sur le plan)

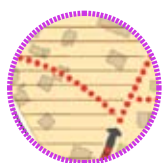


1. Le Plan Directeur Communal

c'est le soin tout particulier apporté à
l'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC.



Ici, au bout de la rue Saint-Louis, sera créée une placette sympathique sur laquelle débouchera l'allée verdoyante venant de la gare.



2. Le Plan Directeur Communal

c'est une **DENSIFICATION INTELLIGENTE** des espaces à bâtir ou à renouveler afin d'offrir à davantage de personnes des quartiers où il fait bon vivre.



Exemple au chemin du Pré

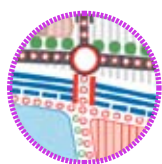


3. Le Plan Directeur Communal

c'est un soin tout particulier à apporter au visage des bâtiments privés qui regardent la rue afin qu'elle devienne une **RUE ATTRAYANTE.**



Le rez-de-chaussée des maisons, par ex. ici à la rue Saint-Louis, devra être traité de manière à rendre la rue conviviale.



4. Le Plan Directeur Communal

c'est la construction de **PASSAGES SOUS LA VOIE CFF** à l'usage des piétons et des vélos pour mieux relier le nord et le sud de la ville.



Ici, au débouché de l'avenue de Vertou, un passage sous-voie permettra aux piétons de gagner l'avenue des Pâquis et le lac.



5. Le Plan Directeur Communal

c'est un **NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION** : Rue Louis-de-Savoie réservée aux piétons, vélos, transports publics et trafic de desserte. Disparition du transit.



La rue Louis-de-Savoie sera enfin débarrassée du trafic de transit.



6. Le Plan Directeur Communal

c'est un **NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION** :
D'abord la mobilité douce, ensuite les transports publics, puis les véhicules privés.



A terme, la place de la Gare profitera de cette nouvelle philosophie.



7. Le Plan Directeur Communal

c'est un **NOUVEAU PLAN DE CIRCULATION** :
La rue des Charpentiers à double sens, en complémentarité avec l'axe nord (Monod, J.-J. Cart, Peyrollaz) assume la fonction de transit.



La rue des Charpentiers sera mise à double sens afin de supprimer le transit par les quais et Louis-de-Savoie.

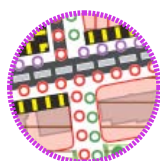


8. Le Plan Directeur Communal

c'est l'intégration réussie des **GRANDS PROJETS** (Gare – Eglantine/Prairie – Longeraie) dans le fonctionnement du reste de la ville.



La Longeraie, un des grands espoirs de réussite urbaine à Morges

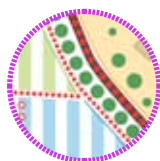


9. Le Plan Directeur Communal

c'est l'intégration harmonieuse de la ville dans le **DÉVELOPPEMENT DE LA RÉGION – MORGES.**



La requalification de la route du Lac est le chantier n°2 de Région Morges. Il se poursuivra à Morges



10. Le Plan Directeur Communal

c'est la garantie de la préservation des **MAGNIFIQUES CHEMINS CREUX ARBORISÉS** qui subsistent à Morges.



Ch. de la Chenaillettaz



11. Le Plan Directeur Communal

c'est la préservation et la mise en valeur du magnifique **ESPACE NATUREL DE PROXIMITÉ** des rives du Léman, du coteau viticole et de la Morges.



Vignoble, chemin des ânes autant d'espaces précieux pour la respiration, le délasserement et l'image de la ville



12. Le Plan Directeur Communal

ce sont d'innombrables autres projets pour développer et préserver Morges.

Etc, etc..